

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus tenue à la salle communautaire, le 9 août 2022, à laquelle sont présents :

Le conseiller, Monsieur Patrice Thauvette, siège #1  
La conseillère, Madame Aglaé Jobin-Miller, siège #2  
La conseillère, Madame Josée St-Louis, siège #3  
Le conseiller, Monsieur Clément Trottier, siège #5  
Le conseiller, Monsieur Yves Plouffe, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence de M. le maire David Cyr.

Sont également présents, la directrice générale, Mme Christine Gonthier-Gignac, et le directeur général adjoint, M. Robert Leclair.

Est absente la conseillère Madame Sylvie Roussel, siège #4.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE – 9 AOÛT 2022**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. INFORMATION ET CORRESPONDANCE
5. DÉPÔT DE DOCUMENT
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1. Adoption de la liste des comptes à payer et de la liste des salaires
  - 6.2. Démission de la directrice générale
  - 6.3. Ouverture du poste de directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère)
  - 6.4. Nomination d'un directeur général par intérim
  - 6.5. Adoption du budget révisé de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides
  - 6.6. Demandes à la Commission de la toponymie
  - 6.7. Octroi de contrat – finalisation de l'aire de télétravail
  - 6.8. Demande de collecte – roulotte sur terrains vacants
  - 6.9. Demande de versement de la première portion de la contribution annuelle à la CPPB
7. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT
  - 7.1. Demande d'autorisation d'un permis de roulotte pour proche aidant
  - 7.2. Entériner l'embauche de l'agent aux règlements municipaux
  - 7.3. Signature et émission des constats d'infractions
  - 7.4. Demande de dérogation mineure 2022-0658
8. TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1. Mandat d'auscultation des chemin et ponceaux municipaux
  - 8.2. Contrat de fourniture de sable AB-10
  - 8.3. Contrat d'émondage
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 9.1. Achat de matériel
  - 9.2. Participation au colloque annuel sur la sécurité civile
10. LOISIRS ET CULTURE
11. VARIA
12. QUESTIONS DU PUBLIC
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

\*\*\*\*\*

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum a été constaté par le maire David Cyr. Celui-ci déclare la séance ouverte à 19h01.

**152-08-2022**

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Aglaé Jobin Miller, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. L'ordre du jour demeure ouvert à toute autre modification.

Adoptée à l'unanimité

**153-08-2022**

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022;

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2022;

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Trottier, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 21 juillet 2022.

Adoptée à l'unanimité

### **4. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCE**

- M. Mantha demande un suivi sur les actions en lien avec la présence de bateaux sur la pointe de sable du réservoir des Sables.
- Communiqué du MTQ avisant le début des travaux de reconstruction du pont au-dessus de la rivière St-Denis à compter du 15 août 2022 prévus jusqu'en 2023.

### **5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

### **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**154-08-2022**

#### **6.1. Adoption de la liste des comptes à payer et de la liste des salaires**

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont examiné les listes des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes;

ATTENDU que les membres du conseil ont examiné la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation la directrice générale et greffière-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée St-Louis, et résolu que la directrice générale soit autorisée à payer les comptes apparaissant sur les listes suivantes :

- a) Liste des comptes fournisseurs au montant de 34 530.56 \$;
- b) Liste sélective venant de l'historique des prélèvements portant les au montant de 19 600,55\$;

- c) Liste sélective venant de l'historique des chèques au montant de 20 780,91\$ ;
- d) Liste des dépenses incontournables au montant total de 67 597,94 \$;
- e) Liste des salaires du 01-07-2022 au 31-07-2022 au montant de 91 875,06 \$.

Adoptée à l'unanimité

**155-08-2022 6.2. Démission de la directrice générale**

ATTENDU QUE par une lettre transmise par courriel à chacun des membres du conseil le jeudi 27 juillet, Mme Christine Gonthier-Gignac a remis sa démission comme directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, en précisant qu'elle resterait en poste jusqu'au vendredi 2 septembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Plouffe, et résolu d'accepter la démission de Mme Christine Gonthier-Gignac du poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

Adoptée à l'unanimité

**156-08-2022 6.3. Ouverture du poste de directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère)**

ATTENDU QUE Mme Christine Gonthier-Gignac a remis sa démission comme directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, en précisant qu'elle resterait en poste jusqu'au vendredi 2 septembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Aglaé Jobin-Miller de

- a) Procéder dans les meilleurs délais à l'affichage du poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité;
- b) Mandater le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM, dont la Municipalité est membre, pour le processus d'embauche de la direction générale estimé à 40 heures conformément à l'offre de service fournie ;
- c) Mandater David Cyr et Aglaé Jobin-Miller comme responsables du processus de recrutement et de sélection de la prochaine direction générale de la Municipalité.

Patrice Thauvette demande le vote.

Ont voté en faveur : Aglaé Jobin-Miller, Josée St-Louis et Clément Trottier

Ont voté contre : Patrice Thauvette, Yves Plouffe et David Cyr.

Rejetée

**157-08-2022 6.4. Nomination du directeur général par intérim**

ATTENDU que Mme Christine Gonthier-Gignac, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, quittera définitivement ses fonctions le 2 de septembre 2022 ;

ATTENDU l'article 179 du Code municipal qui stipule que toute municipalité doit avoir un secrétaire-trésorier ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge qu'il est judicieux pour la municipalité de nommer quelqu'un à l'interne dans l'attente de la nomination de la prochaine direction générale ;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont d'avis que Robert Leclair, présentement directeur général adjoint, a les compétences pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Aglaé Jobin-Miller, et résolu de

- a) Nommer Robert Leclair, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus à compter du 3 septembre 2022 ;
- b) Ajuster la rémunération en relation avec ses nouvelles fonctions en date du départ de Mme Gonthier-Gignac ;
- c) Autoriser Robert Leclair, directeur général par intérim, à signer tous les documents administratifs nécessaires à la vérification comptable.

Adoptée à l'unanimité

158-08-2022

**6.5. Adoption du budget révisé de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides**

ATTENDU que l'Office municipal d'Habitation a déposé un budget révisé concernant les installations de Notre-Dame-du-Laus ;

ATTENDU que la Municipalité doit approuver cette révision ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée St-Louis, et résolu d'adopter le budget révisé de l'OMH.

Adoptée à l'unanimité

159-08-2022

**6.6. Demandes à la commission de la toponymie**

ATTENDU que la municipalité a reçu les demandes suivantes pour la commission de la toponymie.

1. Demande pour nommer un nouveau chemin sur la montée Lebrun (matricule 6921-03-9880) proposition promoteur : chemin Major;
2. Demande pour nommer deux nouveaux chemins sur le chemin Collard (matricule 7893-60-5482) Proposition promoteur : chemin Hill;
3. Demande pour nommer une île sur le lac Poisson-Blanc (matricule 6902-42-2146) Proposition du demandeur : Ile Brière;

ATTENDU qu'une liste de noms de chemin avait déjà été préapprouvée par la Commission toponymique du Québec ;

ATTENDU que traditionnellement les noms de chemin étaient attribués en suivant cette liste;

ATTENDU que l'île à être nommé appartient à la famille Brière depuis plusieurs générations;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Clément Trottier et résolu de faire les demandes suivantes à la Commission de la toponymie du Québec :

1. Nouveau chemin sur la montée Lebrun (matricule 6921-03-9880) : chemin des Chrysanthèmes.
2. Deux nouveaux chemins sur le chemin Collard (matricule 7893-60-5482) : chemin du Quartz et chemin des Perles.
3. Île sur le lac Poisson-Blanc (matricule 6902-42-2146) : Île Brière

Les emplacements exacts de ces chemins seront fournis par les services de sécurité publique et d'urbanisme à la direction générale qui sera autorisé à transmettre les demandes à la commission de la toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité

160-08-2022

**6.7. Octroi de contrat – finalisation de l’aire de télétravail**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite finaliser les travaux pour l’aire de télétravail extérieure située au complexe récréotouristique, derrière la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Trottier, et résolu d’octroyer le contrat de finalisation de l’aire de télétravail à Tessier Récréo-Parc pour un montant de 22 468,01\$.

Adoptée à l’unanimité

161-08-2022

**6.8. Demande de collecte – roulotte sur terrains vacants**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) a fait un inventaire des roulottes sur le territoire de la Municipalité et que certaines bénéficient du service de collecte mais que la Régie n’est pas payée pour lesdites habitations ;

ATTENDU QUE la Régie permet qu’il y ait collecte pour les roulottes selon les spécifications suivantes :

- Qu’une roulotte soit facturée, pour l’utilisation des bacs (noirs, verts et bruns), une somme totale de 186.05 \$ / porte (prix à la porte 2022) pour les roulottes installées sur des terrains vacants se trouvant sur des chemins déjà desservis par la Régie.
- Le prix sera révisé chaque année selon le coût à la porte qui sera chargé par la Régie sur sa quote-part.
- Un trio de bacs (noir, vert et brun) devra obligatoirement être fourni aux roulottes qui en feront la demande.

Il est proposé par Clément Trottier, et résolu de

- a) Fournir à la Régie la liste des roulottes bénéficiant d’un permis afin que la collecte ne soit pas interrompue en contrepartie d’une facturation de 186,04\$ par adresse ;
- b) Rembourser, à raison de 100\$, les bacs noirs dans les cas où le citoyen ne peut plus bénéficier de la collecte de la RIDL et où nous disposons de la preuve d’achat dudit bac dans nos dossiers, à condition que le citoyen retourne le bac à la Municipalité.

Adoptée à

l’unanimité

162-08-2022

**6.9. Demande de versement de la première portion de la contribution annuelle à la CPPB**

ATTENDU QUE la municipalité a prévu à son budget 2022 une contribution financière à la CPPB de 60 000\$ pour soutenir l’entretien et le développement d’infrastructures récréotouristiques publiques sur le territoire du parc régional du Poisson-Blanc, devant être déboursée en deux versements égaux;

ATTENDU QUE la Corporation du parc du Poisson Blanc a fait une demande de premier versement et qu’elle a entrepris et complété la bonification de l’offre gratuite d’infrastructures récréotouristiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée St-Louis que la première portion de la contribution annuelle au montant de 30 000 \$ soit versée à la Corporation du Parc du Poisson Blanc pour soutenir l’entretien et le développement d’infrastructures récréotouristiques publiques sur le territoire du parc régional du Poisson-Blanc.

Patrice Thauvette demande le vote.

Ont voté en faveur : Aglaé Jobin-Miller, Josée St-Louis et Clément Trottier  
Ont voté contre : Patrice Thauvette, Yves Plouffe et David Cyr.

Rejetée

## **7. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

### **163-08-2022 7.1. Demande d'autorisation de permis de roulotte pour proche aidant**

ATTENDU QU'une demande de permis spécial de roulotte a été demandé pour le 1685, route 309 Sud, afin d'héberger le proche aidant d'un des propriétaires et que ce permis a été refusé par le service de l'urbanisme car les règlements d'urbanisme en vigueur ne permettent pas cet usage ;

ATTENDU que des vérifications ont été faites par la Municipalité auprès du CLSC et que ce dernier étudie présentement des mesures alternatives ;

Il est proposé par Clément Trottier, et résolu de refuser cette demande.

Adoptée à l'unanimité

### **164-08-2022 7.2. Entériner l'embauche de l'agent aux règlements municipaux**

ATTENDU que le poste d'agent(e) aux règlements municipaux a été affiché à l'interne conformément à la convention collective ;

ATTENDU QU'un employé a postulé sur ce poste ;

ATTENDU QUE cet employé possède les connaissances et les compétences requises pour accomplir les tâches inhérentes à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Aglaé Jobin-Miller, et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de M. Mikael St-Louis au poste d'agent de réglementation comme employé permanent à temps plein conditionnellement à une période de probation réussie de 25 jours de travail effectif débutant le 10 août 2022.

Yves Plouffe demande le vote.

Ont voté en faveur : Aglaé Jobin-Miller, Josée St-Louis et Clément Trottier  
Ont voté contre : Patrice Thauvette, Yves Plouffe et David Cyr.

Rejetée

### **165-08-2022 7.3. Signature et émission des constats d'infraction**

Il est proposé par Yves Plouffe, et résolu que l'inspecteur en urbanisme et en environnement, Éric Sarrazin et l'inspecteur adjoint en urbanisme et en environnement, Mikael St-Louis, soient autorisés à émettre et à signer les constats d'infraction en urbanisme et en environnement pour la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

De plus, la présente abroge la résolution n° 15-01-2021.

Adoptée à l'unanimité

### **166-08-2022 7.4. Demande de dérogation mineure 2022-0658**

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus reçoit et prend acte du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 2 août 2022 ;

ATTENDU que le conseil prend particulièrement en compte la recommandation du comité portant sur la demande de dérogation mineure portant le numéro

2022-0658 ;

ATTENDU que le conseil reçoit favorablement la recommandation du comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée St-Louis, et résolu :

a) d'adopter conformément à la loi le rapport du comité consultatif d'urbanisme en date du 2 août 2022 présenté sous la signature de l'inspecteur adjoint Mikael St-Louis;

b) d'autoriser la demande de dérogation mineure portant le numéro 2022-0658.

Adoptée à l'unanimité

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

**167-08-2022**

### **8.1. Mandat d'auscultation des chemins et ponceaux municipaux**

ATTENDU que la municipalité souhaite avoir en main un portrait précis de l'état de ses chemins municipaux;

ATTENDU que le service de l'ingénierie de la MRC réalisera à moyen terme l'auscultation des chemins de niveau 1 et 2;

ATTENDU que la firme d'ingénierie Équipe Laurence possède l'expertise et les ressources pour réaliser rapidement le mandat d'ausculter les autres chemins municipaux et de remettre à la municipalité un rapport détaillé sur l'état des chemins auscultés, et ce, afin de bien planifier les travaux routiers de 2023 et des années suivantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Thauvette, et résolu de mandater la firme Équipe Laurence pour l'auscultation des chemins et des ponceaux municipaux (autres que niveau 1 et 2) au montant de 56 895\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**168-08-2022**

### **8.2. Contrat de fourniture de sable AB-10**

Josée St-Louis se retire des délibérations.

ATTENDU QUE le service des travaux publics doit préparer sa réserve d'abrasifs pour l'hiver 2022-2023;

ATTENDU QU'une demande de prix a été envoyée aux fournisseurs locaux pour 8 000 tonnes métriques de sable AB-10 ;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont fourni les prix suivants ;

- a) 9175-8953 Québec inc. à 5.98 \$ par tonne métrique ;
- b) Excavation NDL transport à 6.30 \$ par tonne métrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Thauvette, et résolu d'octroyer le contrat de fourniture de 8 000 tonnes métriques de sable AB-10 à 9175-8953 Québec inc. qui a soumis le prix le plus bas.

Adoptée à l'unanimité

**169-08-2022**

### **8.3. Contrat d'émondage**

ATTENDU QUE la Municipalité planifie l'émondage du chemin Val-Ombreuse entre le chemin des Aulnes et la Montée Laroque ;

ATTENDU QUE l'entreprise Abattage Xpert est disposée à remplir ce mandat et a

fourni un prix ;

Il est proposé par Patrice Thauvette, et résolu d'octroyer le contrat d'émondage à Abattage Xpert pour un montant de 13 250 \$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**170-08-2022**

### **9.1. Achat de matériel**

Il est proposé par Patrice Thauvette, et résolu d'autoriser l'achat de

- Deux (2) barres de stabilisation pour le Service Incendie pour un montant de 4 500\$ plus taxes applicables et coûts d'expédition.
- Dix (10) plates-formes destinées à recevoir une pompe portative en cas de feu pour un montant de 5 000\$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**171-08-2022**

### **9.2. Participation au colloque annuel sur la sécurité civile**

ATTENDU QUE le colloque annuel sur la sécurité civile du Ministère de la Sécurité publique (MSP) a lieu du 17 au 19 octobre au Centre des congrès de Québec ;

ATTENDU QUE ce congrès est un lieu privilégié pour le partage d'information et le réseautage ;

Il est proposé par Clément Trottier, et résolu d'autoriser l'inscription de MM. Robert Vincent, directeur du Service Incendie, et Robert Leclair, directeur général adjoint, au colloque annuel sur la sécurité civile du Ministère de la Sécurité publique, pour un montant de 475 \$ plus taxes applicables chacun et que les frais connexes pour les repas, hébergement et déplacements leur soient remboursés conformément à la politique en vigueur, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

### **11. VARIA**

### **12. QUESTIONS DU PUBLIC**

Une période de question a eu lieu.

### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée lève la séance, il est 20 h 17.

## **CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Je, soussignée, Christine Gonthier-Gignac, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

---

Christine Gonthier-Gignac, Directrice générale et greffière-trésorière



**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.**

Par .....  
Maire

Par. ....  
Sec. -trés. /dir. gén.

« Je, David Cyr maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal excepté la résolution numéro 160-08-2022 pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal ».

David Cyr  
Maire